



2026-32 Lot 3 767 060 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 23,00 m de largeur et 35,47 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-33 Lot 3 767 060 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 23,00 m de largeur et 35,47 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-35 Lot 3 767 566 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 33,00 m de largeur et 38,71 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-36 Lot 3 767 566 ET 3 767 565 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 29,74 m de largeur et 66,11 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-37 Lot 3 767 565 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 33,38 m de largeur et 66,11 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-38 Lot 3 767 565 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 33,38 m de largeur et 46,99 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-39 Lot 3 767 028 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 21,00 m de largeur et 39,62 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-40 Lot 3 767 028 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 21,00 m de largeur et 39,62 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-41 Lot 3 767 028 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 21,00 m de largeur et 39,62 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2026-42 Lot 3 767 028 ET 3 767 535 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 21,00 m de largeur et 39,63 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

2025-48 Lot 3 767 546 : La demande de dérogation mineure vise à réduire les dimensions minimales du lot à 21,00 m de largeur et 39,66 m de profondeur, au lieu de 48,7 m de largeur et 30 m de profondeur.

Les dérogations mineures sont acceptées par le conseil municipal considérant les éléments suivants :

- 1- **CONSIDÉRANT QUE** les demandes visent à permettre une reconfiguration cadastrale afin d'uniformiser les superficies et dimensions des terrains et d'optimiser le nombre de lots constructibles;
- 2- **CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit des lots d'une superficie variant approximativement entre 700m² et 1 300m² et une largeur d'environ 20m, dérogeant ainsi au Règlement de